



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Place Bonaventure,  
800 rue de la Gauchetière Ouest  
Voir aux présentes - See herein  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6  
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Place Bonaventure,  
800 rue de la Gauchetière Ouest  
Voir aux présentes - See herein  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6

<b>Title - Sujet</b> Réhabilitation dépotoir Sambault	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EF928-172441/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 014
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EF928-17-2441	<b>Date</b> 2017-08-24
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MTC-035-14403	
<b>File No. - N° de dossier</b> MTC-7-40019 (035)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-09-18</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Lussier, Joël	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mtc035
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (514) 496-3862 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

La présente modification 014 de l'invitation vise les éléments suivants :

**RAPPEL** : Il est rappelé à tous les soumissionnaires que l'accès au Site est interdit sans en avoir fait préalablement la demande écrite auprès de l'autorité contractante, et avant d'avoir obtenu une autorisation d'accès en conséquence.

**Q49. Aux articles A4.1 et A4.2 du bordereau de soumission, il est demandé de fournir un prix pour les matières résiduelles et les matières dangereuses déblayées et transportées hors site. Est-ce que l'ensemble des matières qui seront déblayées dans le cadre du projet doit être caractérisées en fonction de « Matières résiduelles » ou « Matières dangereuses »? Est-il possible de réutiliser les matières excavées, qu'elles soient dangereuses ou non, comme matériel de remblai? Est-ce que toute matière résiduelle dangereuse doit être considérée comme excédentaire et donc, évacuée du site?**

**R49.** L'Entrepreneur doit se référer aux sections 1, 3, 7, 11 et 23 du Devis pour ces questions. Dans le cadre des travaux, l'Entrepreneur doit préconiser une méthodologie qui permet d'optimiser la réutilisation des déblais, pouvant inclure des matières résiduelles et des matières dangereuses, dans les zones nécessitant un remblayage si ces déblais respectent les exigences du présent devis et de minimiser leur disposition hors site. Les matériaux excédentaires ne pouvant être réutilisés pour le remblayage doivent être gérés conformément aux directives des sections 1 et 3, notamment les articles 1.10.3, 3.8 et 3.9.

Dans le cadre des travaux de construction autres que le profilage et la préparation des surfaces en vue du Recouvrement final, mais nécessitant une excavation (ex. bâtiment, tranchées, etc.), les déblais peuvent être réutilisés comme matériaux de remblayage seulement s'ils respectent les exigences du devis et si leurs propriétés géotechniques permettent une compaction selon les Règles de l'art pour l'usage prévu (article 3.9.1).

Les déblais du profilage et la préparation des surfaces en vue du Recouvrement final et les surplus d'excavation aux fins des autres travaux qui sont jugés non-réutilisables et devant être disposés hors site doivent être entreposés temporairement selon les dispositions présentées au Devis technique, échantillonnés et analysés. Les résultats d'analyse détermineront le mode de gestion et disposition à utiliser, conformément aux Lois en vigueur (articles 3.8 et 3.9).

Les taux unitaires soumis aux articles A4.1 et A4.2 du bordereau de soumission doivent inclure l'ensemble des coûts reliés à la gestion des matériaux excédentaires (notamment leur manutention, leur ségrégation, leur entreposage, leur caractérisation, leur transport et leur disposition hors site).

**Q50.À l'article 21.3.3.2.15, au quatrième alinéa, il est demandé que le bâtiment comporte un espace bureau/laboratoire. Quelles sont les analyses / manipulations qui devront être effectuées dans ce laboratoire? L'adjudicataire du contrat doit-il prévoir à sa fourniture les équipements de laboratoire? Dans l'affirmative, précisez lesquels.**

**R50.** L'Entrepreneur doit prévoir les équipements qui sont indiqués à l'article 21.3.3.2.15. Les analyses et manipulations qui seront effectuées dans l'espace laboratoire dépendront notamment du type de procédé de traitement prévu par l'Entrepreneur et du suivi de l'opération du procédé de traitement. De plus, cet espace pourra être utilisé, sans s'y limiter, aux fins de préparation des contenants d'échantillonnage, de conditionnement de l'équipement d'échantillonnage et des échantillons prélevés, de calibration d'appareils portatifs de mesures requis aux suivis environnementaux pouvant être réalisées sur Site, etc.

**Q51.À l'annexe des Dessins techniques, les plans disponibles sont émis pour appel d'offres. Nous comprenons, à l'article IP07, qu'une copie des documents émis pour construction sera fournie à l'adjudicataire du contrat. Veuillez confirmer que ces documents seront identiques aux documents émis pour appel d'offres.**

R51. Pour fins de soumission, les plans émis pour appel d'offres sont ceux à considérer. Les plans émis pour construction pourront comprendre des modifications, notamment en fonction des addenda qui seront publiés avant la date de clôture. L'Entrepreneur demeure responsable de tous les dessins pour les éléments dont il a la charge de la conception.

**Q52.À l'article 55.1.5.5, il est indiqué que l'électricité disponible sur le rang St-Simon est de 208/120V monophasé. Veuillez confirmer qu'il s'agit de la tension nominale à laquelle les équipements prévus dans le cadre du présent appel d'offres doivent fonctionner.**

R52. L'Entrepreneur doit concevoir et sélectionner les équipements électriques en fonction de la tension nominale disponible sur le rang St-Simon. Il demeure cependant responsable de confirmer cette dernière.

**Q53.Dans l'étude des essais de traitabilité de TechnoRem (PR16-50 mars 2017), il est mentionné que d'excellents résultats ont été obtenus avec un coagulant de type Magnafloc. Est-il possible d'obtenir la fiche signalétique du produit utilisé?**

R53. Le produit en question est le Magnafloc LT-7995. La fiche signalétique du produit peut être téléchargée en français ou en anglais à l'adresse suivante : [https://worldaccount.basf.com/wa/NAFTA~en\\_US/Catalog/WaterSolutions/info/BASF/PRD/30478597](https://worldaccount.basf.com/wa/NAFTA~en_US/Catalog/WaterSolutions/info/BASF/PRD/30478597)

**Q54.Dans l'étude des essais de traitabilité de TechnoRem (PR16-50 mars 2017), il est mentionné que du charbon naturel et activé a été utilisé à plusieurs étapes de traitement. Cependant, aucune notion de temps de contact (EBCT) est rapportée. Est-il possible d'obtenir les temps de contact utilisés lors des essais de laboratoire et de l'essai pilote et ce, pour chacune des étapes de traitement?**

R54. Toutes les données disponibles relativement aux essais de traitabilité et à l'essai pilote sont présentées dans le rapport de TechnoRem. Le rapport utilise l'expression « temps de résidence » pour désigner le temps de contact visé ou obtenu lors des différents essais. Se reporter aux sections 4 (essais de traitabilité) et 6 (essai pilote) de ce rapport pour trouver l'information demandée. Le document en version intégrale est disponible pour consultation aux bureaux de TPSGC sur rendez-vous auprès de l'autorité contractante.

\*\*\* Toutes les autres clauses et conditions originales de l'invitation demeurent inchangées \*\*\*